REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION GENERALE DES EAUX-FORETS ET CHASSE

TEL. : (229) 21-33-06-62 FAX : 21-33-21-92/21-33-04-21 BP. 393 COTONOU (R. BENIN)

E-mail : «dgefc_mcvdd@cadredevie.bj»

LE DIRECTEUR GENERAL

DECISION

N°2021- 035 /DGEFC/DOFP/SGCDP/SA

PORTANT NOMINATION DES CHEFS D'INSPECTIONS FORESTIERES

LE DIRECTEUR GENERAL DES EAUX, FORETS ET CHASSE,

Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019;

vu la loi n°93-009 du 2 juillet 1993, portant régime des forêts en République du Bénin ;

vu la loi n°2002-16 du 18 octobre 2004, portant régime de la Faune en République du Bénin ;

vu la loi 2020-18 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse ;

lepotentiel-benin.info

vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021, par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021

vu le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure type des Ministères ;

vu le décret n°2019-547 du 11 décembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cade de Vie et du Développement Durable;

vu le décret n°96-271 du 2 juillet 1996 portant modalités d'application de la loi n°93-009 du 2 juillet 1993, portant régime des forêts en République du Bénin ;

vu le décret 2011-394 du 28 mai 2011 fixant les modalités de conservation et de gestion durable de la faune et de ses habitats en République du Bénin ;

vu le décret n°2016-147 du 17 mars 2016, portant statuts particuliers des corps des personnels des Eaux, Forêts et Chasse, tel que modifié par le décret 552 du 29 novembre 2017 ;

vu le décret n°2021-457 du 15 septembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse

vu le décret n°2016-149 du 17 mars 2016, portant définition et organisation des emplois dévolus aux fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse ;

vu le décret n°152-2016 portant composition, attributions et fonctionnement de la commission de mutation des fonctionnaires des Eaux, Forêts et chasse ;

vu la décision n°018/DGEFC/DOFP/SGCDP/DSGC/SA du 22 juillet 2021 portant création de la commission nationale de mutation des fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse au titre de 2021 ;

vu le procès-verbal de la commission nationale de mutation en date du 1er octobre 2021 ;

vu les instructions particulières ;

vu les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1er : Les Conservateurs des Eaux, Forêts et Chasse dont les noms suivent sont nommés dans les emplois ci-après :

FONCTION	NOM ET PRENOMS
INSPECTION FORESTIERE DE L'OUEME ET DU PLATEAU	
Chef de l'Inspection Forestière	LCL KINTONOU N. Athanase
INSPECTION FORESTIERE DE L'ATLANTIQUE ET DU LITTORAL	
Chef de l'Inspection Forestière	LCL KAKPA Isaac
INSPECTION FORESTIERE DU MONO ET DU COUFFO	
Chef de l'Inspection Forestière	LCL MISSIKPODE Robert
INSPECTION FORESTIERE DU ZOU	
Chef de l'Inspection Forestière	LCL AWESSOU Beranger
INSPECTION FORESTIERE DES COLLINES	
Chef de l'Inspection Forestière	LCL ADOUNVO D. S. Ulrich
INSPECTION FORESTIERE DU BORGOU	
Chef de l'Inspection Forestière	LCL BEHANZIN Sèwèkodo Hervé Vincent de Paul
INSPECTION FORESTIERE DE L'ALIBORI	
Chef de l'Inspection Forestière	LCL FANTODJI Léon
INSPECTION FORESTIERE DE LA DONGA	
Chef de l'Inspection Forestière	LCL QUENUM Isaac Arnaud
INSPECTION FORESTIERE DE L'ATACORA	
Chef de l'Inspection Forestière	LCL ADJIBI OUALIOU Abdoul Razack

lepotentiel-benin.info

Article 2 : Les intéressés sont tenus de rejoindre leurs postes respectifs de mutation dans un délai maximum de huit (8) jours à compter de la date de signature de la présente décision.

Article 3 : Les intéressés bénéficient, conformément aux textes en vigueur, des avantages liés à leurs fonctions

Article 4 : La présente décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature.

lepotentiel-benin.info

Fait à Cotonou, le 08/10/2021



Conservateur Principal Rémi HEFOUME
(Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse pi)

AMPLIATIONS : MCVDD (ATCR-01) ; DT/DGEFC (13) ; CIF (09) ; ONAB (01) ; CENAGREF (01) ; PAGEFCOM2 (01) ; SYNA-EFC (01) ; SYNFORB (01) ; Intéressés (09).